# Inventaire des biens ecclésiastiques de Lignières-la-Doucelle le 9 mars 1906

Par Christian FERAULT

On trouve, parmi les cartes postales éditées au début du XX siècle, au moins deux vues représentant une foule nombreuse se tenant proche de l'église de Lignières-la-Doucelle, dans une posture de défense du monument, mélangée à quelques personnes de la maréchaussée d'alors.

Il s'agit de l'importante manifestation suscitée par l'Inventaire du contenu de l'église paroissiale le vendredi 9 mars 1906.

### Pourquoi cette manifestation?

La loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905, puis son décret d'application du 29 décembre prévoient l'inventaire des biens détenus par les Eglises – essentiellement catholique – en vue de leur dévolution aux associations cultuelles définies par l'article 4 de ladite loi.

Or, à cette époque, près de 95% de la population est baptisée dans cette religion qui rythme la vie d'une large majorité. D'où des conflits importants avec manifestations et obstacles à l'entrée des personnes chargées de ces inventaires, particulièrement dans l'Ouest, le Massif central et en Flandre, nécessitant appel à la maréchaussée et parfois à l'armée afin de faire respecter l'application de la loi.

#### Dans quel plus large contexte?

Après la Révolution et depuis le Concordat de 1801, les édifices de l'Eglise sont gérés par des « Etablissements publics de culte » : fabriques, menses, séminaires ... [voir Annexe], qu'il s'agisse de bâtiments construits avant 1789 et devenus « biens nationaux » mis à disposition de l'Eglise, ou d'autres, postérieurs au Concordat comme des « églises fabriciennes » ou des fondations charitables.

La loi de 1905 prévoyait la disparition de ces « Etablissements publics » et l'affectation des bâtiments nécessaires à l'exercice du culte à des « Associations cultuelles » qui devaient être constituées, les opérations nécessitant un « inventaire » des biens gérés par les Etablissements existants. Le contenu du décret du 29 décembre fait en conséquence mention explicite d'un « inventaire descriptif et estimatif » des édifices alors au nombre de 70 000 environ.

Le 2 février 1906, une circulaire destinée aux fonctionnaires des Domaines contient aussi une mention qui stipule : « Les agents chargés de l'inventaire demanderont l'ouverture des tabernacles ».

Ces procédures sont alors perçues comme une nouvelle spoliation – après celle de la Révolution –, et en plus touchant à l'intime des convictions. Les milieux conservateurs, qui ont été en lutte ouverte contre la laïcisation depuis plus de trente années, en appellent à la conscience populaire dont l'émotion est grande et s'accroît avec la perspective des premières opérations.

## Les manifestations

Elles touchèrent, souvent durement, environ 5 000 lieux de culte, les fidèles évoquant une spoliation et une atteinte à la propriété privée pour les édifices bâtis après 1801 et d'une manière plus générale, une profanation des lieux dans un contexte de lois anticléricales depuis environ 25 ans et ayant abouti notamment à l'expulsion récente des congrégations.

Les mouvements prirent différentes formes avec surtout les paroissiens se barricadant dans les églises afin d'empêcher les agents fiscaux de procéder à l'inventaire ou se rassemblant à l'extérieur en formant ainsi un rempart contre les intrusions.

Maintes fois la gendarmerie dut intervenir dans le but de faire respecter la loi, de constater des délits d'entrave et de dresser des contraventions.

Mais parfois l'armée vint – certains militaires s'y opposant, voire démissionnant pour des officiers –. Des incidents sanglants survinrent avec deux morts – dont un resté célèbre le 6 mars – et des blessés ce qui accrut et propagea la tension.

Le débat parlementaire aboutit à laisser la loi telle quelle, d'où la chute du gouvernement Rouvier le 7 mars. Dans le nouveau cabinet Sarrien, Georges Clémenceau, ministre de l'Intérieur et pourtant très anticlérical, décida de temporiser avec sa formule célèbre : « Nous trouvons que la question de savoir si l'on comptera ou ne comptera pas des chandeliers dans une église ne vaut pas une vie humaine ». Le 16 mars, une circulaire confidentielle destinée aux préfets leur avait enjoint de suspendre les inventaires là où ils ne pouvaient être faits que par la force (il restait 5 000 sanctuaires à visiter...).

### L'inventaire de l'église de Lignières-la-Doucelle

Le grand historien Alphonse Angot, dans son supplément à son dictionnaire indique : « L'inventaire de 1906 eût lieu le vendredi 9 mars. Les agents forcèrent, pour entrer, une porte de la sacristie. C'est dire que la population protesta fortement contre la loi néfaste et contre son maire du moment qui l'approuvait ». [Il s'agit d'Henri Gautier qui mourra le 15 juin 1907 et sera remplacé par Adrien Tréton. Sur ce thème, nous prévoyons l'écriture d'un article consacré aux élections municipales à Lignières au cours des vingt dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle et des premières du XX<sup>e</sup> : certaines luttes furent féroces au point d'être mentionnées par la presse nationale !].

Le 9 mars donc, les agents fiscaux tentent d'établir l'inventaire des biens ecclésiastiques. Ils trouvent sur place une population serrée devant l'entrée de l'église ainsi qu'en témoigne la vue reproduite ici : femmes en gouline pour la plupart, certaines portant chapeau, hommes moins nombreux, certains avec la blouse traditionnelle et enfants – filles surtout – posant au premier rang devant l'objectif.

Trois gendarmes sont présents dont deux de face. Sur un autre cliché, on peut voir leurs chevaux. Près de la porte, une personne porte un couvre-chef : s'agit-il du sacristain ?



Toujours est-il que l'Inventaire eut bien lieu. Place maintenant aux Chroniques paroissiales pour sa description :

Il comprend cinq parties d'inégale ampleur :

- les biens meubles en 71 rubriques avec intitulé et estimation ;
- les immeubles par destination ;
- les immeubles proprement dits ;
- les biens de la mense curiale : néant ;

- les biens de l'Etat dont la mense curiale n'a que la jouissance ;

#### et contient deux mentions :

« Les comparants Euzenne Adolphe, curé à Lignières-la-Doucelle [de fin 1884 à 1923] et Binet Claude, marchand de vaches, président de la fabrique paroissiale, ayant refusé de nous accompagner, il nous a été impossible de recueillir aucun renseignement concernant l'actif et le passif dudit établissement ».

« La consultation des livres de la fabrique nous a permis de constater que tous les objets qu'elle devrait posséder ne se trouvaient pas représentés, notamment un dais d'une assez grande valeur ».

Il serait fastidieux d'indiquer ici tous les postes mais il est intéressant d'en présenter certains. On se demande comment furent faites les estimations de prix (par comparaison avec d'autres églises, mais il a bien fallu commencer, sur instructions administratives ou « à la louche » ?).

## Parmi les 71 meubles, citons entre autres :

-	bénitier applique en marbre	2 F		
-	cinq lustres à 130 F l'un	650 F		
-	un tronc (mention « Pour les pauvres ») accroché au mur	2 F		
-	niches de Saint-Julien et Saint-Augustin	200 F		
-	un harmonium	150 F		
-	une croix d'autel en métal argenté	5 F		
-	une lampe veilleuse du sanctuaire en métal doré	30 F		
Dans la sacristie :				
-	Seize soutanes de deuil ou rouges	48 F		
-	Huit aubes d'enfants ou chantres	16 F		
-	Un calice et sa patène	25 F		
-	Onze antiphonaires	11 F		
-	Linge d'autel	50 F		
-	Une sonnette	1 F		
-	Un encensoir	3 F		
Dans « les » tribunes :				
-	neuf bancs pour s'asseoir avec petits bancs de pied	60 F		
-	lustre à quatre branches métal bronzé	2 F		
Au sein des 14 immeubles par destination, on peut noter :				
-	cinquante-six bancs fixes	1 000 F		
-	deux confessionnaux	600 F		
-	une chaise hexagone surmontée d'un baldaquin terminé par une boule	800 F		
-	fonds baptismaux en marbre, couvercle en cuivre	150 F		
-	grand autel de style Renaissance	4 000 F		
-	deux autels (Vierge et Sacré-Cœur)	2 000 F		

-	vingt-neuf stalles de chœur	560 F	
-	chasublier en chêne garnissant tout le fond de la sacristie	600 F	
-	horloge à quatre cadrans (a coûté 3 000 F il y a deux ans)	3 000 F	
-	quatre cloches dont les trois grosses et la plus petite	8 000 F 100 F	
-	deux échelles pour monter au clocher	12 F	
Il est mentionné parmi les <b>immeubles</b> que			
l'église a une superficie de 3 ares		3 000 F	
et qu'il y a six parcelles de terre dont :			
-	le jardin de derrière pour 3 a 50 ca	100 F	
-	le champ du haut (chapelle du Calvaire) pour 11 a 60 ca	800 F	
-	et les autres pour 2 ha 35 a environ, ensemble	3 000 F	

On a déjà écrit que des biens de la mense curiale n'existaient pas.

## Quant à ceux de l'Etat dont la mense curiale a la jouissance, relevons parmi quatre :

-	le presbytère d'une superficie de 2 a 90 ca	12 000 F
-	son bûcher de 91 ca	300 F
-	et son jardin de 13 a 30 ca	5 000 F

- ...

L'inventaire était ainsi fait... sauf celui de la fabrique.

On imagine le traumatisme reçu par les croyants et plus largement par la majorité de la population installée dans les habitudes d'une société qui évoluait alors bien peu.

Cent-treize ans plus tard, il nous a paru utile de replacer cet événement et de le situer dans son contexte.

Les choses se calmèrent et huit ans après, la population dut affronter le début de la Première Guerre mondiale...

\*\*\*

#### Annexe:

### Explicitation de quelques termes rencontrés

mense curiale : établissement public du culte, propriétaire de biens distincts de ceux de la fabrique, et qui sont les biens matériels, meubles et immeubles, destinés à faciliter et améliorer la vie du curé.

La loi de séparation des églises et de l'Etat en 1905 les a supprimés.

fabrique : désigne les personnes (prêtres et laïcs) impliquées (« fabriciens » ou

« marguilliers ») et chargées de l'administration des finances affectées à la construction et l'entretien d'une église ou d'une chapelle [on dit aussi « conseil de fabrique »].

Le marguillier est un membre du conseil de fabrique d'une paroisse. Ce n'est pas une profession mais une charge.

Ce terme, utilisé de façon moderne, désigne un laïc chargé de la garde et de l'entretien d'une église.

\*\*\*

# Sources:

- ANGOT A., 1900-1910, Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne, tomes II et IV (supplément).
- HUTIN J., 1856 et suiv., Chroniques paroissiales de Lignières-la-Doucelle [reconstituées par Marcel LANGRIS en 1979. Collection de l'auteur].
- Témoignages de Victorine PICHON et Simone FERAULT, arrière-grand-tante et grand-mère de l'auteur, la première présente sur le cliché.

(Décembre 2019).

\* \*